

Délibération du Conseil municipal

du 27 mars 2023

**DATE DE
CONVOCATION**

20/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Jean-Marie FINOT en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

EN EXERCICE : 27

Présents : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeannine TURLURE – M. Nicolas LAVALLEE – Mme Sylvie FOUGERAY – M. Sébastien COSTARD – M. Olivier GANDAR – M. Georges BACCON – M. Cyril DEBOOSERE – M. Jean-Paul BORIE – Mme Clarisse NOEL – Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Fabrice DELARGILLIERE.

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 24

Pouvoirs : M. Jacques TOUPRY à Georges BACCON – Mme Auziria MENDES à Mme Karine ROUSSET – Mme Brigitte DA SILVA à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Jean-Michel LEMSEN à M. Fabrice DELARGILLIERE.

N° 04-2023

Absentes excusées : Mme Rafea LAOUADI – Mme Mélanie GENTILS – Mme Ndeye DIA BRANDONE.

M. Cyril DEBOOSERE a été nommé secrétaire.

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

**Demande de subvention Fonds Vert 2023 –
Éclairage public**

Inscrit dans la loi de finances 2023, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Fonds Vert constitue un signal fort d'accompagnement des acteurs territoriaux, indispensable pour accélérer et intensifier la transition écologique déjà à l'œuvre dans les territoires. Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du renouvellement pluriannuel des points lumineux en LED, la Commune a fait le choix d'en remplacer 30 sur l'année 2023, situés rue de Lizy et Route du Plessis Placy.

En complément de la subvention allouée par Energies de Seine-et-Marne (SDESM), une subvention au titre du Fonds Vert 2023 peut nous être allouée.

Monsieur le Maire expose ensuite qu'un dossier va être établi pour positionner la Commune.

Monsieur le Maire précise que la subvention demandée est au taux de 50 % du montant HT des travaux, soit 12 734,25€, puisque la Commune bénéficiera de la subvention du SDESM à hauteur de 30% (7640,55€).

Monsieur le Maire annonce que le reste-à-financer par la Commune s'établirait à 20% du montant HT (TVA non comprise) soit 5 093,70€.

Le Conseil municipal, Oui l'exposé du Maire,

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- 1 – Approuve la demande de subvention dans le cadre du Fonds vert 2023 dans les termes exposés par le Maire.
- 2 – Approuve le projet, le plan de financement et le montant des travaux
- 3 – Mandate Monsieur le Maire aux fins de déposer le dossier de demande de subvention à l'Etat.
- 4 – Rappelle que la dépense sera inscrite au budget 2023 au compte 21538 « autres réseaux ».

Fait et délibéré en séance, le 27 mars 2023.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,

Cyril DEBOOSERE